

AFFECTATION - INSCRIPTION- des élèves de Seconde 2026-2027.

Madame, Monsieur les parents,

Les services de la DIVEL (**DIV**ision des **El**èves) de la DSDEN (Inspection Académique du 35) sont chargés de l'affectation des élèves. Les lycées publics n'interviennent pas dans ce processus.

Les élèves de troisième et leur famille sont accompagnés tout au long du processus d'orientation par le collège.

A la toute fin du mois de juin, lorsque vous aurez été destinataire de l'affectation de votre enfant, vous procéderez à son inscription dans le lycée d'affectation au tout début du mois de juillet.

C'est lors de l'inscription que **le choix de l'option sera à indiquer**. : Latin, Grec, 3^e Langue vivante, Cinéma Audio-Visuel, section EURO.

Concernant la procédure d'admission en Section AbiBac, elle s'effectue sur dossier qui est à rendre en amont de la procédure d'affectation.